

FORMULAIRE T.C.-5D RAPPORT DE CONSOMMATION EN VUE DU RENOUVELLEMENT DU PERMIS D'EXONÉRATION DE LA TAXE

Soumettre la demande :

Permis d'exonération de la taxe n° : _____

PAR LA POSTE :

Gouvernement du Yukon
Ministère des Finances
Service des taxes et des impôts (B-1)
C.P. 2703, Whitehorse (Yukon)
Y1A 2C6

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

PAR TÉLÉCOPIEUR : 867-456-6709

PAR COURRIEL : yk.taxreturns@gov.yk.ca

Pour toute question, composer le 867-667-5345

Télécopieur : _____

Courriel : _____

REMARQUE : VOTRE DEMANDE NE SERA PAS TRAITÉE À MOINS QUE TOUS LES CHAMPS OBLIGATOIRES SOIENT REMPLIS AU COMPLET.

PARTIE A : À remplir par tous les titulaires de permis.

Je déclare ce qui suit concernant le permis susmentionné :

1. QUANTITÉ de combustible utilisé à des fins exonérées au cours de l'année se terminant le 31 décembre

Diesel _____ litres Essence _____ litres Aviation _____ litres

2. a) Quantité estimative de combustible qui sera consommée au cours de la prochaine année civile :

Diesel _____ litres Essence _____ litres Aviation _____ litres

b) Fournisseurs de combustible : _____

3. La liste des pièces d'équipement est la même que celle de l'année précédente : ____ Oui ____ Non***
*** (Si non, joindre la liste de toutes les pièces d'équipement avec leurs numéros de série.)

4. Une copie des documents à l'appui est jointe au présent formulaire pour **chacune** des activités poursuivies (**à refaire chaque année**) : ____ oui

Type d'activité

Exploitation agricole

Pêche

Générateur (fixe)

Exploitation d'un terrain de golf

Exploitation forestière

Exploitation minière

Pourvoirie

Scierie

Piégeage

Tourisme

Document à produire

- Relevé d'évaluation foncière

- Permis de pêche commerciale

- Relevé d'évaluation foncière

- Licence d'exploitation commerciale

- Permis d'exploitation forestière

- Document établissant la concession ou permis d'utilisation des eaux

- Certificat d'exploitation de pourvoirie

- Licence d'exploitation commerciale

- Permis de piégeage

- Permis d'exploitant d'entreprise de tourisme en milieu sauvage

PARTIE B : À remplir par les titulaires de permis commerciaux seulement (pêche, exploitation forestière, minière ou agricole, pourvoirie, piégeage, tourisme, scierie).

5. En vertu du paragraphe 6(3) de la *Loi de la taxe sur le combustible*, un permis d'exonération de la taxe d'achat ne peut être délivré qu'à l'égard d'activités commerciales admissibles poursuivies à des fins lucratives.

a) Votre entreprise poursuit-elle des activités commerciales (à des fins lucratives)? Oui Non

b) Votre entreprise compte-t-elle générer des revenus (profits)? Oui Non

c) Quels étaient les revenus (profits) de votre entreprise au cours de l'exercice financier précédent?

d) Quels revenus (profits) prévoyez-vous générer durant l'exercice en cours? _____

e) Si le montant inscrit aux questions c) et d) ci-dessus est négatif, indiquez de quelle façon l'entreprise prévoit générer des revenus (profits).

f) Est-ce que plus de 50 % de vos revenus sont générés par des clients ayant un lien de dépendance (liés ou associés) avec vous?

Oui Non Si oui, fournir des précisions : _____

PARTIE C : À remplir par les titulaires de permis d'utilisation d'un générateur seulement.

6. Le paragraphe 6(1) de la *Loi de la taxe sur le combustible* prévoit qu'on peut obtenir un permis d'exonération de la taxe d'achat pour l'utilisation de générateurs fixes servant à la production d'électricité. Cependant, ce type de permis ne peut être délivré que si les générateurs utilisés respectent certains critères en fonction des réponses données aux questions suivantes :

a) S'agit-il d'un générateur fixe? Oui Non

b) Le générateur est-il installé en permanence sur un terrain ou dans un bâtiment? Oui Non

c) Le générateur est-il destiné à rester à l'endroit indiqué ci-dessus? Oui Non

d) Le générateur est-il utilisé à des fins temporaires de service? Oui Non

e) Le générateur est-il utilisé à des fins temporaires de fourniture d'électricité? Oui Non

PARTIE D : À remplir par tous les titulaires de permis.

7. Si vous avez utilisé du combustible exonéré pour des pièces d'équipement non admissibles ou pour un usage non exonéré, calculez le montant de la taxe sur le combustible à remettre au gouvernement du Yukon et joignez le paiement au présent rapport.

Diesel _____ L X 0,072 \$ = \$ _____

Essence _____ L X 0,062 \$ = \$ _____

AVGAS _____ L X 0,011 \$ = \$ _____ Montant remis : _____ \$

8. Déclaration :

Je déclare par la présente que les renseignements fournis ci-dessus sont, à ma connaissance, exacts; je demande que mon permis d'exonération de la taxe soit renouvelé pour une autre saison conformément à la *Loi de la taxe sur le combustible* et je m'engage à respecter la *Loi* et ses règlements d'application.

Signature: _____

Date: _____

Les renseignements personnels fournis dans les présentes sont recueillis en vertu de la *Loi de la taxe sur le combustible* exclusivement aux fins de son administration. Veuillez adresser toute demande concernant la collecte ou l'utilisation de ces renseignements au ministère des Finances du Yukon, par la poste, à l'adresse C.P. 2703, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6, ou par téléphone, au 867-667-5343.